

## ADMINISTRATION PROVISOIRE DES INSPÉ

*Vers une mainmise de l'Éducation nationale ?*

Concernant la nomination des administrateurs.ices provisoires, le cas de l'INSPÉ de Rouen augure fort mal de l'avenir des INSPÉ comme institutions universitaires. En effet, dans un contexte dont nous avons plusieurs fois rendu compte, une cadre de l'Éducation nationale, IA-IPR d'Histoire-Géographie de l'académie de Caen, a été nommée administratrice provisoire de l'INSPÉ de Rouen début septembre. Cette nomination s'est faite contre l'avis des présidents des deux universités de rattachement, associés aux élu-es et universitaires du conseil d'école, qui avaient classé en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> positions, pourtant après concertation avec la rectrice des académies de Caen et de Rouen, des enseignants universitaires.

Les collègues de cet INSPÉ ont tenu une AG le 17 septembre 2019 pour protester contre la fragilisation de l'INSPÉ que cette nomination implique à la fois comme composante universitaire et comme partenaire à part entière face au Rectorat, mais aussi, localement, contre le dessein d'une intégration vassalisée à l'INSPÉ de Caen que l'on voit ainsi se profiler. L'AG a décidé d'actions (motion portée au CA, lettres de protestation auprès des tutelles, demande de soutien, journée INSPÉ morte, etc.) que nous soutenons.



SEPTEMBRE 2019 | lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski, Stéphanie Péraud-Puigségur

## SILENCE, MON BEAU SILENCE...

*Une rentrée sous l'égide d'un silence suspect*

Si l'arrêté master, le référentiel et la loi Blanquer sont déjà parus, nous n'avons pas d'information sur la nature et les contenus des concours 2022 (fin M2) – alors que les maquettes qui y préparent doivent être mises en œuvre à la rentrée 2020 pour les cohortes qui entrent en M1 et pourront donc a priori passer le concours à la fois en fin de M1 session 2021 et fin M2 session 2022... Les réunions prévues en juillet ont été annulées et non reportées! Comment élaborer des maquettes sans avoir les informations sur les concours et les modalités de stage? Évidemment, si le ministère pense transmettre des maquettes toutes faites, à base de lieux communs et d'injonctions sur de «bonnes pratiques» appuyées sur une captation des neurosciences, cela prendra moins de temps!

Toujours pas d'informations précises sur le calendrier et les modalités de mise en place de la structure INSPÉ: y aura-t-il des changements de la composition et du fonctionnement des conseils? d'autres instances? des modifications de statuts et règlements intérieurs? Sur le sujet de la «gouvernance», réaffirmons notre opposition à la «désuniversitarisation» des structures de formation. La désignation des directeurs sans consultation des personnels et usagers fait des INSPÉ des composantes particulières au sein des universités: des composantes dans lesquelles la parole des personnels ne compte pas (voir le cas de Rouen). Par ailleurs, les nouveaux directeurs seront nommés au mieux en janvier: est-ce à dire que le travail des équipes est censé débuter en janvier 2020 pour une mise en œuvre en septembre? Et pour faire bonne mesure, pas de date d'installation du comité de suivi des INSPÉ, dont on ignore bien entendu la composition! Certains esprits mal tournés y verraient de la maltraitance voire du harcèlement institutionnels...

## AED : LES TEXTES SONT SORTIS...

*Après le début du recrutement dans les académies!*

Sous couvert de lutter contre la désaffection pour le métier et d'offrir une aide «sociale» dans le cadre du recrutement des enseignant-es, le ministère crée un nouveau statut d'AED, réservé aux seules disciplines et académies déficitaires, contre un service de 8h en établissement (école, collège, lycée), avec des activités qui varient selon le niveau d'études (L2 à M1) tout comme leur rétribution.

Les obligations de remplacement prévues pour ces étudiants entreront vraisemblablement en conflit avec les emplois du temps universitaires. L'objectif réel est de trouver des moyens de remplacement souples et à bas coût pour placer un adulte, formé ou pas, face aux élèves, là où il manque cruellement d'enseignant-es. N'est-ce pas là l'objectif final de la réforme tout entière?

Pour accéder à tous les textes sur la FDE parus à ce jour : loi École de la confiance, décret AED, arrêté Master MEEF et référentiel, décret sur la désignation des directeurs d'INSPÉ : <https://www.snesup.fr/article/point-sur-les-textes-parus-sur-la-fde-au-mois-de-sept-2019>

## ET LA FORMATION CONTINUE ALORS ?

Les finalités de la formation continue des personnels, exposées dans le «projet» présenté aux organisations syndicales le 6 septembre, relèvent d'une conception exécutive et adaptatrice de la formation: il s'agit avant tout de «connaître les politiques ministérielles» et d'«adapter [ses] pratiques professionnelles aux

évolutions scientifiques, techniques ou sociales». Trois priorités «nouvelles»: «l'apprentissage des fondamentaux à l'école primaire; le numérique et l'intelligence artificielle dans le cadre pédagogique, notamment en lien avec la mise en place du Cadre de référence des compétences numériques pour l'école et le collège (CRCN) et de la certification Pix; les nouvelles approches pédagogiques liées à l'apport des sciences cognitives». Ce qui se déclinera, pour 2019-2020, en une liste de «priorités» reprenant les dadas du ministre...

Qui assurera cette formation? «Outre les directions de l'administration centrale et les académies», sont convoqués, sur le même plan: l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (ex-ESEN), le réseau Canopé et les... INSPÉ, qui «*contribuent à la formation continue des personnels enseignants et d'éducation et participent ainsi au continuum de formation, initiale, continuée et continue, au plus près des conditions dans lesquelles ils exercent leur mission*».

Bilan: la loi Blanquer rend obligatoire la formation continue pour les enseignants, formation dont le ministère dicte contenus et modalités. Le décret du 8 septembre 2019 ajoute qu'elle est rémunérée (20 € brut/h) quand elle a lieu sur des temps de vacances de classe à l'initiative de l'employeur et non de l'agent volontaire.

---

#### URGENT

• *Élections au Conseil d'INSPÉ*

Veillez à ce que les élections dans les collèges qui les nécessitent – particulièrement dans le collège des étudiants et stagiaires – se tiennent bien (elles sont

d'ores et déjà programmées à Paris, Créteil, Bordeaux). N'hésitez pas à nous faire remonter les éventuelles difficultés.

• *Candidatures à la direction des INSPÉ*

Les ministères se targuent de rendre le processus plus transparent en même temps qu'ils en évincent les personnels. À cette fin, nous proposons aux élu-es des Conseils d'INSPÉ (CI) de demander à la-au président-e de leur université et à celui-celle du CI la communication à l'ensemble des personnels des candidatures au poste de directeur, des projets présentés par les différents candidats, ainsi que des avis émis par les commissions *ad hoc*. Rappelons ce que dit le décret (n° 2019-920): «*les candidats à ces fonctions doivent justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international. Ils peuvent également être recrutés à raison d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans les premier ou second degrés, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat.*»

• *Comité de suivi des INSPÉ*

Alors que les comités de suivi sur la voie professionnelle et générale et technologique ont été installés dans la semaine du 23 septembre 2019, comme Édouard Geffray l'a annoncé au CSE du 19 septembre, aucune nouvelle à ce jour ni de la constitution ni *a fortiori* de l'installation du comité de suivi des INSPÉ.

---

## JOURNÉE NATIONALE FDE LE 24 OCTOBRE 2019

---

au siège national du SNESUP-FSU  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris 10<sup>e</sup>

Les premières réunions sur les futures maquettes ont déjà eu lieu dans plusieurs INSPÉ... Nous pensons utile d'échanger sur les retours des collègues, les propositions qui émergent, les modalités de travail, les difficultés. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur les candidatures à la direction des INSPÉ, les dernières informations officielles concernant la réforme, etc. Journée ouverte aux élu-e-s des instances, aux militant-e-s FSU impliqués dans la FDE et les INSPÉ. Venez nombreux! (prise en charge des frais de transport et repas pour les adhérents SNESUP-FSU)

Merci de confirmer votre présence à l'adresse [fde@snesup.fr](mailto:fde@snesup.fr)

Contact: Muriel Coret 06 14 47 32 27 | Vincent Charbonnier 06 45 11 82 00

---